

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC
A LA COMMISSION D'ETUDE
SUR LA FORMATION DES ADULTES

Vice-présidence à la planification
Janvier 1981

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC
A LA COMMISSION D'ETUDE
SUR LA FORMATION DES ADULTES

Vice-présidence à la planification
Janvier 1981

INTRODUCTION

Depuis sa fondation, l'Université du Québec s'est toujours voulue présente au monde de l'éducation des adultes. Présente, elle l'est à la fois par l'insertion régionale de ses établissements universitaires, par le caractère particulier des clientèles étudiantes qu'elle dessert, et par les actions à portée nationale qu'elle a menées en ce domaine depuis 1969.

Ainsi, le présent mémoire aurait pu nous fournir l'occasion de faire longuement état du rayonnement, tant au plan strictement éducatif qu'au plan culturel en général, de la présence en région d'universités recon- nues; de commenter aussi les statistiques disponibles touchant la répartition typique des étudiants de l'Université du Québec selon leur sexe, leur âge, leur origine socio-économique, leur formation antérieure et leur régime d'études; et enfin, d'énumérer les nombreuses interventions majeures déjà réalisées par l'Université pour satisfaire les besoins spécifiques de la population adulte.

Nous savons toutefois que la Commission dispose déjà des statistiques et des autres informations touchant l'action de l'Université du Québec dans le domaine de la formation des adultes. Les mémoires soumis par les divers

établissements concernés du réseau de l'Université répondent du reste dans chaque cas aux interrogations qui pourraient être formulées quant à leurs réalisations propres et quant aux éléments de politique d'éducation des adultes qui les ont inspirées. C'est pourquoi nous nous limiterons dans ce mémoire-ci à l'essentiel, en décrivant succinctement la philosophie sous-jacente aux objectifs qui gouvernent l'Université dans son action de formation des adultes, le cadre d'orientation des projets en voie d'être réalisés en ce domaine, et l'analyse que nous tirons de notre courte mais riche expérience.

Nous concluons sur cette base par quelques recommandations d'ordre général qui s'ajouteront à celles formulées par les établissements de notre réseau et qui, nous en sommes conscients, ne s'harmonisent pas nécessairement entre elles de façon parfaite. En ce domaine comme en d'autres, il faut faire confiance à l'adaptabilité et à la créativité que permet l'autonomie des établissements, en autant que celle-ci soit encadrée par la poursuite d'objectifs communs et qu'elle s'appuie sur la coopération interinstitutionnelle.

UN OBJECTIF FONDAMENTAL COMMUN

A proprement parler, l'Université du Québec n'a pas de politique spécifique de formation des adultes, surtout au sens où la Commission définit ceux-ci. Cependant, elle applique intégralement une politique d'accessibilité aux services universitaires qu'elle offre, ce qui l'a amenée à intervenir massivement dans la formation des adultes, au niveau universitaire. Cette politique d'accessibilité s'appuie sur des règles précises d'un régime d'études ouvert, sur un cadre d'organisation pédagogique privilégiant l'étudiant quelle que soit sa situation personnelle, et sur une stratégie de développement des programmes axée sur les besoins du milieu.

Plutôt que de chercher pendant de longues années à fixer préalablement un cadre normatif précis concernant la formation des adultes, l'Université du Québec a préféré dès sa création prendre en charge ses responsabilités en ce domaine, en agissant concrètement de façon à ouvrir les portes de l'Université à tous les usagers susceptibles de disposer de ses services. Par cette approche plus pragmatique, l'Université du Québec a, croyons-nous, réussi à donner une signification profonde au concept de démocratisation de l'enseignement universitaire.

Ce n'est pas jouer sur les mots que d'affirmer que tous les étudiants universitaires sont des adultes. Il serait néanmoins illusoire de conclure de ce postulat que tous les étudiants fréquentent l'université

dans le cadre des mêmes conditions socio-pédagogiques: chacun d'entre eux a les siennes propres. Mais il nous semble excessif de prétendre, à partir de cette dernière affirmation, que se retrouvent - ou souhaiteraient se retrouver - à l'université deux catégories fondamentalement distinctes d'étudiants, pour chacune desquelles devrait être définie une politique de formation propre.

Au niveau universitaire et particulièrement à l'Université du Québec, la réalité est tout autre; ainsi, les relations traditionnelles sont de moins en moins fortes

- entre les étudiants "jeunes" et ceux à temps plein;
- entre les étudiants plus âgés et ceux à temps partiel;
- entre les étudiants fréquentant l'université sur la base d'une formation collégiale et ceux à temps plein;
- entre les étudiants la fréquentant sur la base d'une "expérience pertinente" et ceux à temps partiel;
- entre les étudiants ayant déjà un emploi et l'une ou l'autre de ces catégories;
- entre les étudiants ayant des charges familiales et l'une ou l'autre de ces catégories.

Cette énumération démontre à quel point sont déjà manifestes certains des phénomènes propres à une société d'éducation continue.

C'est donc consciente de l'émergence de ces conditions nouvelles que l'Université du Québec continue de privilégier une approche de formation universitaire accessible aux adultes, par opposition, si l'on peut dire, à une autre qui serait plus spécifique de formation des adultes offerte par l'université. L'approche que nous retenons nous semble davantage garantir de façon effective le droit de l'adulte à la formation universitaire, et mieux respecter la diversité des provenances et des préoccupations des étudiants, même de ceux plus âgés.

On objectera que ce choix projette insidieusement sur la problématique de la formation des adultes, le modèle traditionnel maintenant dépassé d'un apprentissage visant la formation initiale et terminale du jeune étudiant, et aboutissant dans sa plus longue séquence à l'université. Une telle option chercherait en somme à maintenir dans la formation des adultes une perspective de niveaux dénuée de sens. Telles ne sont pas nos prémisses.

Qu'elle soit générale ou spécialisée, disciplinaire ou professionnelle, fondamentale ou appliquée, la formation universitaire s'appuie ultimement sur un corpus de connaissances structuré par l'analyse, la synthèse, la

critique ou la recherche, connaissances qui se présentent de façon hiérarchique, sinon au plan strictement épistémologique, au moins au plan de la complexité de leur apprentissage. C'est ce qui permet vraiment de déterminer une notion de niveau universitaire, beaucoup plus que le cheminement d'études formelles antérieures des étudiants qui accèdent à ce niveau.

Ces connaissances structurées sont diverses et multiples, et l'université laisse à chaque secteur disciplinaire ou professionnel le soin de définir formellement ou empiriquement, selon ses besoins, ce qui lui est propre au "niveau" universitaire. En ce qui concerne plus précisément l'enseignement, faut-il le noter, le caractère universitaire d'une formation donnée pourra se reconnaître dans la globalité d'un programme, et plus particulièrement dans les objectifs qu'il poursuit, et non dans chacune des activités particulières du programme, ces dernières pouvant être polyvalentes.

Si donc la formation des adultes peut, dans son ensemble, échapper à la problématique des niveaux d'enseignement, sans qu'il ne s'ensuive pour autant que le niveau universitaire devienne artificiel, il nous semblerait rétrograde qu'à partir de la première affirmation, on soit amené à tolérer des situations au sein desquelles la formation universitaire comme telle échapperait aux droits des adultes à l'éducation. C'est pourquoi

L'Université du Québec revendique vivement son droit de poursuivre la mise en oeuvre de sa politique d'accessibilité aux services universitaires.

DES ORIENTATIONS DE SYSTEME

La réalisation de cette politique d'accessibilité générale à la formation universitaire a franchi plusieurs étapes, à partir de la toute première constituée par l'implantation en diverses régions du Québec, incluant le milieu montréalais, d'universités reconnaissant formellement l'accès aux adultes et les intégrant, sans discrimination de programmes ou de diplômes, aux étudiants dits réguliers.

Immédiatement par la suite, tant pour le premier cycle que pour les cycles avancés, fut défini un régime d'études (conditions d'admission, reconnaissance d'équivalence, durée des études, etc.) qui visait à concrétiser encore mieux cette intégration. Parallèlement, les divers établissements, en réponse aux besoins que manifestaient leurs milieux respectifs d'insertion, mirent sur pied de nombreux nouveaux programmes, entre autres de certificat, orientés vers la formation des adultes.

La croissance quasi phénoménale du nombre des étudiants inscrits à ces programmes universitaires témoigne des besoins qui existaient mais aussi - on doit le reconnaître - de la pertinence des réponses qui leur étaient apportées, et ce sans structuration formelle d'un cadre d'organisation spécifiquement dédié à la formation des adultes.

C'est dans le pluralisme encadré des préoccupations disciplinaires ou professionnelles de chaque secteur que s'est accomplie chez nous la démocratisation de l'enseignement universitaire.

Au cours des récentes années et dans une perspective de consolidation, sont venues s'ajouter à ces efforts de satisfaire au plan universitaire les besoins du milieu, des préoccupations de renforcement qualitatif et d'adaptation didactique de ces interventions, en regard de diverses situations socio-pédagogiques des étudiants et des objectifs des programmes. Dans ce développement évolutif de son cadre d'action, l'Université maintient sa volonté de ne pas créer de classes de programmes ou de classes d'étudiants, mais seulement d'assurer des conditions qui permettent à chaque étudiant de réaliser à partir de sa situation propre les objectifs qu'il poursuit.

Conjuguées aux efforts que l'Université du Québec doit maintenant mettre en oeuvre pour se développer au niveau des études avancées et de la recherche, et soumises aux contraintes de la conjoncture du financement universitaire lequel, reconnaissant de moins en moins la croissance des clientèles étudiantes, pénalise l'Université du Québec depuis plus de trois ans, ces actions de consolidation invitent maintenant à des gestes de reconfiguration touchant plus directement la formation des adultes.

Ce sont ceux qu'exige la solution des problèmes reliés par exemple à l'enseignement universitaire dans les sous-centres, à l'enseignement universitaire médiatisé, à l'enseignement universitaire à l'échelle nationale, à l'enseignement universitaire aux personnes non encore atteintes par les formules pédagogiques déjà disponibles. C'est dans cette optique que l'Université du Québec décidait en novembre 1979, et encore de façon plus précise tout récemment, d'articuler formellement entre elles les actions menées par la Téléuniversité et par les autres établissements universitaires du réseau, pour mieux tirer profit de toutes les expériences dont elle dispose sur ces sujets.

C'est donc toujours dans une perspective d'accessibilité à la formation universitaire et de continuité par rapport aux réalisations passées que l'Université du Québec retient comme orientations pour les prochaines années: la personnalisation de l'encadrement offert aux étudiants désireux de s'inscrire à l'université, la consolidation qualitative de ses programmes de formation déjà offerts et l'optimisation, par synergie de son réseau, des divers services de formation qu'elle offre déjà à la grandeur du Québec.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'expérience des dix dernières années nous porte à deux conclusions, la première sur le phénomène lui-même de formation des adultes, la seconde sur les conditions les plus susceptibles de favoriser le développement de meilleurs instruments de formation.

La problématique de la formation des adultes - au sens où la Commission les définit - est relativement récente et sa complexité nous porte à croire qu'il est fort ambitieux de tenter dès maintenant de la définir très précisément. Cette problématique subit encore de façon intense et régulière les effets des phénomènes de mutation qui la caractérisent. Dans notre université, la situation d'aujourd'hui est par exemple fort différente de ce qu'elle était en 1970 et différente surtout par les modifications sociales et pédagogiques qu'ont provoquées les efforts déployés depuis cette date. Plusieurs années s'écouleront avant que l'on puisse évaluer l'impact véritable des options retenues.

La problématique de la formation universitaire des adultes comporte aussi plusieurs dimensions. L'Université ne répond pas aux besoins de formation que par ses programmes d'enseignement; elle y répond par son rayonnement, par ses autres activités de colloques, d'expositions, de mise en disponibilité de ses ressources d'expertise et de documentation. Les programmes

et les activités d'enseignement qu'elle offre poursuivent par ailleurs des objectifs très diversifiés: de recyclage, de mise à jour des connaissances, de perfectionnement, tant au plan professionnel, social que strictement culturel.

Cette brièveté de l'expérience québécoise de formation universitaire intégrant les adultes et la multiplicité des dimensions sous lesquelles ce phénomène peut être étudié n'empêchent pas de dégager les principaux éléments d'une problématique actuelle de la formation des adultes. Mais de telles caractéristiques invitent à ne pas orienter ce mouvement éducatif contemporain dans une voie qui mènerait à des visions dogmatiques ou technocratiques du phénomène. Le pluralisme des approches doit être maintenu et les exigences d'une saine économie des moyens disponibles ne doivent pas servir d'occasion à ceux qui cherchent à simplifier exagérément cette problématique.

C'est pourquoi nous recommandons à la Commission de ne pas se laisser tenter par les avantages que semble offrir à court terme une législation ou un ensemble de législations, et de ne s'en tenir qu'à des mécanismes de liaison, de collaboration et d'arbitrage ultime, advenant le cas où elle choisirait de traduire en termes organisationnels le cadre de poursuite de grands objectifs qu'elle proposera aux divers intervenants.

En second lieu, nous tirons de notre expérience de dix ans la conclusion que la population adulte n'a pas encore utilisé toutes les possibilités qu'offre une plus grande accessibilité aux services universitaires. Seuls des groupes déjà "initiés" à l'éducation permanente, les enseignants par exemple, ont profité massivement au niveau universitaire de la nouvelle conjoncture éducative. Les effets d'entraînement apparaissent cependant à l'horizon. Il serait donc regrettable de modifier les règles du jeu au moment où la démocratisation des services universitaires retrouve un deuxième souffle. Nous ne croyons pas que ces tendances réclament la mise en place de nouvelles normes d'admission à l'université, mais elles exigent que soient maintenues les conditions qui ont présidé aux premières réalisations. L'Université du Québec s'inquiète de ce que l'élan qu'elle a pris en regard de l'accessibilité soit freiné au moment où ce concept est à prendre tout son sens.

C'est pourquoi nous recommandons à la Commission de réaffirmer le droit de la population adulte à la formation universitaire et d'inviter fermement les autorités gouvernementales au maintien des conditions favorisant l'accessibilité à l'université, jusqu'à ce que le taux courant de fréquentation universitaire ait permis au taux de scolarisation universitaire actuel de rattrapper, par exemple, celui de l'Ontario.

En somme, nous croyons qu'il faut plusieurs années pour cerner et évaluer un problème aussi complexe que celui de l'éducation des adultes, et certainement plus que dix ans pour arriver à rendre totalement efficaces les moyens mis en oeuvre pour répondre aux besoins sociaux et individuels que ce phénomène traduit. L'Université du Québec souhaite pouvoir poursuivre la mission qu'elle a reçue à ce chapitre.